Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260121-D2026_01_21_08-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 21 janvier 2026

Convocation du :	*15 janvier 2026*
Date d'affichage :	*15 janvier 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	18
Présents :	14
Votants :	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/01/21/08 **(nomenclature 4.1)**

Étaient présents :
Jean-Yves ROLLAND, Joseph LINTANF, Stéphanie LE CUN, Pascale LE TERTRE, Francis LE LAY, Suzanne LE DÛ, Danièle LE GAC, Patrick LE GUILLOU, Christelle LE BON, Sébastien LACHATER, Laure-Line INDERBITZIN, Lise BOUILLOT, Alain PREVEL et Jean-Pierre TREMEL, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. Michel LE CALVEZ à Mme LE GAC
Mme Véronique LE GRUIEC à Mme LE BON
M. Patrick MORCET à Mme INDERBITZIN
Mme Martine TISON à Mme BOUILLOT

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme LE CUN.

Objet - Ressources humaines : Tableau des effectifs au 01/02/2026

M. Le Maire rappelle au Conseil qu'aux termes qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,
Vu la délibération du 5 novembre 2024 portant tableau des effectifs des emplois permanents,
Considérant le besoin de la collectivité territoriale de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants, de :
- **Modifier** le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1er février 2026, comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS – Mise à jour au 01/02/2026

GRADE	Cat	DHS	Au 01/02/2026	Observations
Attaché territorial	A	TC	1	**Vacant**
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	TC	3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	TC	2	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	TC	1	
ATSEM 1ère classe	C	TC	3	
ATSEM 1ère classe	C	TNC	1	
ATSEM 2ème classe	C	TC	1	

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260121-D2026_01_21_08-DE

Technicien principal 2ème classe	B	TC		
Technicien	B	TC	1	**Vacant**
Agent de maîtrise	C	TC	8	**1 vacant**
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TC	3	**Vacants**
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC	3	
Adjoint technique	C	TC	6	**1 Vacant**
Adjoint technique	C	TNC	2	**Vacants**
Agent social	C	TNC	4	**Vacants**

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-Yves ROLLAND

MAIRIE DE CALLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Stéphanie LE CUN